

### Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 mars 2021

Séance du 10 mars 2021 à 19h00

Date d'envoi de la convocation : le 4 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Emmanuel MANDON

#### Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

##### Étaient présents (à la Maison du Parc)

M. MANDON Emmanuel

##### Étaient présents (via la visioconférence)

Mme BUSSIERE Laurence

M. HEYRAUD Stéphane

M. VIAL Raymond

##### Étaient représentés

M. CINIÉRI Dino

Par M. MANDON Emmanuel

Mme PEYCELON Nicole

Par M. THOMAS Luc

M. TAITE Jean-Pierre

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

##### Étaient absents

M. CUKIERMAN Cécile

M. DE PEYRECAVE Gabriel

Mme SLEPCEVIC Sandra

#### Délégués Collège des Conseils Départementaux

##### Étaient présentes (via la visioconférence)

Mme BERLIER Solange

Conseil Départemental de la Loire

Mme JURY Christiane

Conseil Départemental du Rhône

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Mme RIBEIRO-CUSTODIO  
Alexandra

Conseil Départemental de la Loire

Conseil Départemental de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme BERLIER Solange

Mme PERRIN Fabienne

Par Mme PEYSSELON Valérie

*Était absente*

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

**Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**  
**Délégués de la Communauté de communes**

*Étaient présents (à la Maison du Parc)*

Mme DE LESTRADE Christine

Mme MAZOYER Martine

M. PIROIR Daniel-Armand

M. POLETTI Jean-Louis

*Étaient présents (via la visioconférence)*

M. DIEZ Mickaël

M. PERRET Jean-Baptiste

*Était représenté*

M. RAULT Serge

Par M. ZILLIOX Charles

*Était absent*

M. CHERIET Farid

**Délégués des Communes**

*Étaient présents (à la Maison du Parc)*

M. ZILLIOX Charles

Commune de Bessey

*Étaient présents (via la visioconférence)*

Mme FAVRE-BAC Lisa

Commune de Pélussin

M. GARNIER Fabien (suppléant de Béatrice RICHARD)

Commune de Chuyer

M. MARILLIER Emmanuel

Commune de Roisey

M. WETTA Patrick

Commune de Vérin

*Étaient absents*

M. BRUNET Jonathan

Commune de Saint-Appolinard

M. SAUVIGNET Daniel

Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**  
**Délégués de la Communauté de Communes**

*Était présente (à la Maison du Parc)*

Mme ROBIN Christine

*Étaient Présents (via la visioconférence)*

M. CHORAIN Jean-François

M. CORVAISIER Robert  
M/ GEOURJON André  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

Était représenté

M. HEITZ Philippe Par M. CORVAISIER Robert

Était absent

M. GIRAUD Noël

**Délégués des Communes**

Étaient présents (via la visioconférence)

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme FAURE Marie-Catherine	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. ROYET Philippe	Commune de Graix
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Était absent

M. PIGNARD Benjamin Commune de Le Bessat

**Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

**Délégués de la Communauté d'agglomération**

Était présent (à la Maison du Parc)

M. THOMAS Luc  
Mme BONNARD Marie-Françoise  
(suppléante de Lucien BRUYAS)

Était présente (via la visioconférence)

Mme THÉTIER Sylvie

Étaient absents

Mme ASSENAULT Jacqueline  
M. RAULET Thierry  
M. SOY Laurent

**Délégués des Communes**

Étaient présents (à la Maison du Parc)

M. GONON Christophe Commune de Tupin-et-Semons

Étaient présents (via la

visioconférence)

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône
M. PIZOT Cédric	Commune de Condrieu

**Délégués Collège du versant du Gier**

**Délégués de Saint-Étienne Métropole**

Était présent (à la Maison du Parc)

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

Mme FAYOLLE Sylvie Par Mme ROBIN Christine

Étaient présents (via la visioconférence)

Mme MAGNAT Noëlie  
M. SEUX Jean-François

Était absent

M. GUERIN Gérard

**Délégués des Communes**

Était présent (à la Maison du Parc)

M. FARA Bernard Commune de La Valla en Gier

Étaient présents (via la visioconférence)

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay
M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

**Délégués Collège des Villes Portes**

**Délégués de Saint-Étienne Métropole**

Étaient présents (via la visioconférence)

M. DAL'MOLIN Thierry (suppléant de Roselyne HALLEUX)  
Mme LAFAY Françoise  
Mme PERRET Evelyne  
M. ZENNAF Kahier

Étaient absents

Mme DREVET Leslie  
M. FAVERJON Christophe  
M. VASSELON Gilbert

Délégués des Villes portes

Étaient présents (via la visioconférence)

M. ALAMERCERY Yves (suppléant de Hervé REYNAUD)	Commune de Saint-Chamond
M. CHANELIERE Julien	Commune de Rive-de-Gier
Mme DEHAN Nathalie	Le Grand Lyon-Givors
M. GALLOT Éric	Commune de Sorbiers
M. GONDRAND Frédéric	Commune d'Annonay
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Étaient absents

M. LETO Francesco	Commune de Lorette
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christine	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Assistaient également à la réunion :

Mme BACHER Muriel	Députée suppléante – Commune de Farnay
Mme Sylvie BERCET-SERVANTON	Députée suppléante – Saint-Jean-Bonnefonds
M. Franck BLANCHARD	Député suppléant – CCMP – Saint-Sauveur-en-Rue
M. Jérôme BUB	Député suppléant du Grand-Lyon – Givors
Mme Natacha REMILLIEUX	Députée suppléante – Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. Paul THIOLLIÈRE	Député suppléant – CCMP - Saint-Julien-Molin-Molette
M. Paul MONIN	CONIB
Mme. Laurence ROCH	DDT 42
Mme Annie ROUX	CESER
Mme Magalie SANTAMARIA	Conseil Régional – Service montagnes et parcs
Mme Léa LENZ et Mme Élodie THEVENET,	Fibois 42
M. VERILHAC Jean-Marc	DDFIP
M. Michel FOREST, M. Daniel FOUGEROUSE	Association Les Amis du Parc
M. Eric MURGUE	Fédération de pêche de la Loire
Catherine BEAL, Sandrine GARDET, Axel MARTICHE, Marie VIDAL	Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Emmanuel MANDON, Président du Syndicat mixte du Parc accueille les participants.

Il communique à l'assemblée les évènements survenus depuis la dernière réunion du Comité syndical :

« Comme vous avez pu le constater en préalable à chaque réunion du Comité syndical une lettre d'informations est adressée à chacun d'entre vous par mail.

Cette lettre vous apporte tout à la fois des informations sur des actions lancées par le Parc, des informations sur des appels à projets et d'autres sur des formations qui peuvent éventuellement vous intéresser concernant des thèmes de la charte du Parc.

Ainsi, vous avez pu lire que le Conseil scientifique du Parc a été relancé avec un nouveau Président en la personne de Daniel DURR.

Vous avez pu apprendre que l'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône Alpes, jusque là présidée par Michèle PEREZ et cela depuis sa création en octobre 2015, est désormais présidée par Jacques ADENOT, Président du Parc naturel régional du Vercors que j'ai eu le plaisir d'accueillir à la Maison du Parc le 26 février dernier.

À l'occasion de l'Assemblée générale de cette association, les Parcs ont informé leurs partenaires régionaux qu'ils faisaient tous l'objet d'un contrôle organique de la Chambre régionale des Comptes et qu'une enquête sur les Parcs en Auvergne Rhône-Alpes était également lancée par cette même Chambre.

Ce contrôle porte sur la période 2015-2020. Aussi, j'ai dû une nouvelle fois mobiliser Michèle PEREZ pour notre première rencontre avec l'équipe de la Chambre régionale des comptes composée d'une magistrate et d'une vérificatrice qui s'est tenue le 25 février.

Durant les deux mois qui viennent, la Chambre va examiner les différentes pièces transmises par le Parc en réponse aux questions qu'elle nous a posées sur la gouvernance, les finances, les ressources humaines, la commande publique et l'activité de notre syndicat mixte. Ces pièces représentent plus de 1000 fichiers qui ont dû être rassemblés ou préparés par l'équipe salariée et plus spécifiquement Marie VIDAL..

Bien évidemment, je vous tiendrai informés de l'avancée de ce contrôle et il y a, quoi qu'il en soit, obligation à présenter le rapport d'enquête lors d'une réunion du Comité syndical.

Au cours de ces deux derniers mois, le Parc a renforcé son équipe :

- Monsieur Adam GIBAUD a été recruté pour le poste de Chargé de mission Eau, Forêt et Adaptation au Changement Climatique : il prendra son poste le 3 mai
- Mme Véronique LALLÉE a été recrutée pour mener à bien le contrat pour le développement des énergies renouvelables thermiques sur le Pilat et Saint-Étienne Métropole, contrat signé avec l'ADEME et La Métropole de Saint-Étienne pour 3 ans. Elle arrivera en poste mi-avril.
- Mme Rwana ETIENNE a rejoint l'équipe le 1<sup>er</sup> mars en tant que chargée de mission tourisme aux côtés du Parc et de l'office du tourisme du Pilat pendant une année en renfort.
- Deux personnes volontaires en service civique œuvrent également pour notre territoire : Baptiste SAUGER pour la vérification du balisage des sentiers de randonnées et Guillaume CARRILHO, dans le cadre du partenariat avec Scouts et Guides de France.
- Trois stagiaires Marion BASSÉ, Margot PETIT DIT DARIEL et Maëlle RIVOAL viennent également de démarrer leurs missions au Parc.

Deux salariées ont également fait valoir leur droit à la retraite. Il s'agit de

- Madame Marie-José RIVORY qui gérait notamment la comptabilité de l'Office du Tourisme du Pilat et de
- Madame Brigitte AMOURIQ qui s'occupait de la gestion des ressources humaines au Parc.

S'agissant des ressources financières, je souhaitais également vous indiquer que le Groupe d'Actions Locales LEADER que j'ai l'honneur de présider travaille actuellement à une sollicitation d'une enveloppe de crédits européens supplémentaires à engager sur la période 2021-2023.

La future Politique Agricole Commune dans laquelle s'inscrivent les programmes LEADER étant toujours en négociation, la mise en œuvre des actuels programmes LEADER est donc prolongée.

Et pour terminer ma communication sur le bilan rapide de ces deux mois de travail, l'équipe technique a finalisé une cartographie des actions par Commune. Il s'agit des actions menées ou ayant bénéficié d'un soutien financier parce que s'inscrivant dans un territoire classé Parc sur la période 2013-2020.

Cette cartographie est accessible par internet via un lien que nous vous communiquerons rapidement.

<https://carto.parc-naturel-pilat.fr/>

»

Emmanuel MANDON procède ensuite à l'appel. Le quorum est atteint. Martine BRUNON est désignée comme secrétaire de séance. En cas de départ avant la fin de la réunion, c'est Laurence BUSSIERE qui prendra le relais.

Emmanuel MANDON, rappelle également que par mail transmis aux élus le 8 mars, il a été proposé d'ajouter une question à l'ordre du jour et de modifier en conséquence l'ordre du jour. Ce point porte sur la souscription d'une ligne de trésorerie.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, les élus doivent statuer sur le caractère d'urgence.

Par 90 voix pour et 1 abstention, le caractère d'urgence est validé par le Comité syndical. Il est ensuite procédé à l'examen des points à l'ordre du jour.

### **1 – Organisation des séances de comité syndical en visioconférence – dispositions complémentaires**

Au regard des difficultés vécues pour l'animation de la dernière réunion du Comité syndical (13 janvier), il est proposé d'ajuster certaines règles fixées pour l'organisation des réunions du Comité syndical en visioconférence.

Il est proposé de conserver la possibilité pour certains de suivre en présentiel la réunion du Comité syndical et ce pour les raisons suivantes :

- plusieurs élus ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques ou ne disposent pas d'une ligne internet stable
- certains élus n'ont ni ordinateur, ni smartphone

De ce fait, cela ne permet pas au Syndicat mixte du Parc d'organiser des votes électroniques (sans parler du coût et des difficultés de paramétrage liées au fait que les élus régionaux ont 4 voix chacun et non pas une comme l'ensemble des autres élus).

Il est également proposé d'envisager les règles suivantes :

Chaque élu assistant à la réunion du Comité syndical en visioconférence aurait à :

- annoncer sur le Tchat son arrivée et indiquer ses noms et prénoms, de même annoncer son départ selon les mêmes formalités

- se renommer (à l'aide de l'option qui le permet sous zoom) en précisant lisiblement ses noms et prénoms

Toute personne ne réalisant pas ces formalités serait considérée comme absente de la réunion.

Par ailleurs, l'outil Zoom permet d'instaurer une salle d'attente où les élus assistant à la réunion en visioconférence sont placés avant d'entrer dans la réunion. Cela permettrait aux services du Parc de voir qui est présent : titulaire, suppléant, invité.

Le Président devra continuer à faire l'appel nominatif de chacun des membres pour s'assurer qu'il est présent. À l'appel de son nom, chaque élu devra se manifester à l'oral. Sans réponse, la personne sera alors considérée comme absente.

Le Tchat ne serait réservé que pour les usages suivants :

- la demande de prise de parole
- l'annonce de son arrivée ou de son départ
- l'annonce de son vote soit : pour, contre, abstention et dans un délai qui sera déterminé par le Président.

Toute autre message sur le Tchat ou tout message arrivant à l'un des agents du Parc (au nombre de 4 qui disposeront chacun d'un ordinateur) ou au Président en message privé ne seraient pas pris en compte.

Ainsi, les questions, les prises de position autres que les votes, les commentaires ne seraient plus relayés par les agents du Parc à l'ensemble des participants.

Les prises de parole pourraient également être demandées en utilisant l'option qui existe pour ce faire dans l'outil zoom.

Les prises de parole acceptées par le Président devraient également se faire Caméra allumée.

Ceux ne pouvant ni utiliser le Tchat, ni utiliser cette option « je demande la parole », n'auraient pas possibilité à s'exprimer oralement. Il serait préférable que les élus se trouvant dans cette situation assistent à la réunion en présentiel.

S'agissant des votes :

- les votes se réaliseraient de manière classique à main levée pour ceux en présentiel
- les votes se réaliseraient par le Tchat et uniquement par le Tchat pour ceux se trouvant à distance, dans un temps qui serait déterminé par le Président. Ce dernier ouvrirait le scrutin à un instant t pour les votes « contre » ou « pour » selon qu'il estime ceux qui seront le moins nombreux, et le fermerait à un temps t + 1 et idem pour les abstentions

Il sera rappelé que le délégué suppléant qui assiste à la réunion, alors que le délégué titulaire représentant cette même structure est présent, ne doit pas prendre part au vote, ni indiquer le sens de son vote dans le Tchat.

Une formation à l'outil zoom a été proposée aux élus en amont de la réunion du 10 mars 2021, soit le 9 mars à 11h.

Pour le respect du protocole sanitaire, la salle de réunion ferait l'objet d'une aération toutes les 30 minutes.

Stéphane HEYRAUD intervient pour préciser que pour certains, la connexion peut se faire via une ligne téléphonique donc cela exclut la possibilité pour eux de s'exprimer caméra allumée ou face caméra. Si certains peuvent se connecter uniquement par ligne téléphonique, cela exclut la possibilité du visuel. Sur l'appel, dès lors que l'utilisation de l'outil se fait via l'utilisation d'une salle d'attente, les services



pourraient mentionner l'ensemble de ces présents de manière à actualiser un document en tout début de séance pour ne pas passer un temps trop long avant de démarrer l'étude des points à l'ordre du jour.

Emmanuel MANDON répond que pour que le quorum soit constaté, ces formalités sont nécessaires. Dans la salle virtuelle, nous n'avons pas les moyens de constater la présence des membres. Les techniciens peuvent rapporter une présence, mais il faut vérifier que cette présence est réelle. La visio peut être branchée, sans que la personne soit réellement présente. Ceci étant, des efforts vont être faits. Cette formule a été retenue pour être strict sur l'application des procédures. L'appel permet de maîtriser les noms des différents délégués. Cet exercice est néanmoins fastidieux.

Stéphane HEYRAUD rappelle qu'en présentiel également des personnes sont présentes et peuvent ne pas écouter. Cet argument n'est pas validé.

Emmanuel MANDON ajoute que des solutions techniques vont être cherchées pour s'adapter le mieux possible. L'appel a aussi été fait, pour rappeler aux suppléants que lorsque les titulaires sont présents à la réunion, ils n'ont pas le droit de prendre part aux votes. A ce sujet, il y avait eu des soucis lors de la précédente réunion du Comité syndical.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par 81 voix pour et 10 contre, adopte le règlement visant à l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence, en complément de celui déjà adopté lors du Comité syndical du 25 novembre 2020. Pour les dispositions concernées, la délibération ci-présente remplace les dispositions adoptées lors du 25 novembre 2020.

## **2 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2020**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3 – Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président**

Dans sa séance du 29 octobre 2020, le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et du Président.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et le Président doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

### ***Compte rendu des décisions prises par le Bureau :***

La liste exhaustive des décisions prises, figure dans les comptes rendus approuvés qui sont systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 6 janvier 2021.

### ***Compte rendu des décisions prises par le Président :***

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 7 janvier au 3 mars 2021.

<b>Délégations</b>	<b>Décision</b>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<i>Sans objet</i>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

Martine BRUNON demande la raison pour laquelle il n'y a qu'un seul compte-rendu de réunion de Bureau soumis à l'approbation alors qu'une réunion de Bureau s'est tenue le 10 février dernier.

Sandrine GARDET lui rappelle que le compte-rendu de réunion doit d'abord être approuvé par les membres du Bureau avant d'être proposé à la validation du comité syndical. Le compte-rendu de la réunion du 10 février n'ayant pas été encore approuvé, il n'est donc pas présenté dans la note.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

#### **4 – Souscription d'une ligne de trésorerie**

Charles ZILLIOX présente la note.

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Devant la situation de la trésorerie du Parc et du retard pris pour le versement de certaines participations statutaires, une nouvelle convocation a été transmise aux élus du comité syndical le 8 mars dernier.

Par délibération du 29 octobre 2020, le Président s'est vu confier une délégation pour réaliser des lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.

Cette ligne de trésorerie est généralement activée pour une courte période (un mois environ) dans l'attente du versement par exemple, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux notamment, des premiers acomptes sur les participations statutaires. Cette souscription d'une ligne de trésorerie permet de faciliter l'exécution budgétaire.

La ligne de trésorerie n'a pas été activée depuis 2017, mais elle pourrait l'être en 2021, car le versement de certaines subventions européennes – programmation 2014-2020 n'a toujours pas eu lieu, alors même que certaines opérations devant bénéficier de ce soutien sont d'ores et déjà achevées. Par ailleurs, la tenue des prochaines élections régionales pourrait avoir un impact sur le vote et le versement des prochains acomptes de participation statutaire.

Il est proposé de fixer à 300 000 € (trois cent mille euros) le montant de la ligne de Trésorerie à souscrire au plus tôt, dès que la délibération sera rendue exécutoire, pour une durée d'un an et d'autoriser le Président à réaliser cette souscription dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc.

Les conditions financières sont les suivantes : un taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'Euro Overnight Index Average (EONIA ou taux moyen pondéré en euro) auquel est ajouté une marge de 0,89 % environ. Les frais de dossier sont estimés à 300 € et une commission de non utilisation pourrait être à la charge de l'emprunteur.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à souscrire au plus tôt, une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour une durée d'un an, dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc du Pilat.

## **5 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2020**

Charles ZILLIOX rappelle les éléments principaux sur le compte administratif, qui ont été transmis en version détaillée, dans les notes préparatoires envoyées aux élus pour la préparation de la présente réunion du comité syndical.

Sur la partie programmes, Sandrine GARDET présente quelques éléments du bilan d'activités 2020 du Parc du Pilat.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a principalement impacté :

- L'entretien des chemins
- Les actions culturelles et de sensibilisation
- Le programme d'éducation au territoire pour lequel 57 classes avaient été retenues

- La concertation pour l'élaboration de la stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique
- Le développement de l'autopartage entre particuliers, même si certains groupes ont commencé à se constituer.

2020 a aussi été une année de renouvellement électoral, dans les Communes mais aussi au Parc.

Plusieurs outils numériques ont été améliorés ou développés pour partager la connaissance : plateforme de suivi des actions du Contrat vert et bleu, de la nouvelle cartographie des habitats naturels, des actions impulsées par le Parc et bientôt de l'observatoire photographique des paysages.

Le lien pour y accéder est le suivant : <https://carto.parc-naturel-pilat.fr/>

La base de données de contact a été changée. Le Parc a acquis du matériel pour renforcer et faciliter la pratique du télétravail.

L'année 2020 a été l'occasion de renforcer les liens dans plusieurs domaines :

- la désignation de technicien référent par Commune, Ville-Porte et Intercommunalités
- la présence d'agents du Parc sur les sites naturels les plus fréquentés entre mai et octobre
- un partenariat entre les Parcs et l'Agence Régionale du Tourisme pour requalifier nos offres touristiques
- une nouvelle Charte forestière pour le Pilat pour continuer à œuvrer en faveur d'une forêt multifonctionnelle
- la naissance de l'association « Nouveaux Ateliers du Dorlay » et l'installation des 2 premiers artisans de l'accessoire de mode et du textile dans la première usine réhabilitée.

En 2020, plusieurs actions ont été initiées : la validation d'un Plan pastoral territorial pour le Pilat, l'expérimentation de paiements pour service environnemental, une réflexion sur l'offre de services du Parc en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage, le Plan Paysage, le travail de réflexion sur le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc.

Il est fait présentation du compte administratif 2020 du Parc naturel régional du Pilat. Le résultat de l'exercice 2020 et le résultat de l'exécution du budget se présentent comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	3 861 317,63 €	2 445 167,76 €
Dépenses	3 861 317,63 €	2 649 244,97 €
Résultat de l'exercice		- 204 077,21 €
Résultat reporté (exercice N-1)		436 780,05 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>232 702,84 €</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>

Recettes	824 545,15 €	160 967,51 €
Dépenses	824 545,15 €	349 946,79 €
Résultat de l'exercice		- 188 979,28 €
Résultat reporté (exercice N-1)		270 416,67 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>81 437,39 €</b>

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 314 140,23 €.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat mixte. Après cette présentation, le Président se retire et confie à Charles ZILLIOX, Vice-président en charge des finances, la présidence de la séance.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- Approuve le compte administratif 2020.

#### **6 – Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

Pour rappel, le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	3 861 317,63 €	2 445 167,76 €
Dépenses	3 861 317,63 €	2 649 244,97 €
Résultat de l'exercice		- 204 077,21 €
Résultat reporté (exercice N-1)		436 780,05 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>232 702,84 €</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	824 545,15 €	160 967,51 €
Dépenses	824 545,15 €	349 946,79 €

Résultat de l'exercice		- 188 979,28 €
Résultat reporté (exercice N-1)		270 416,67 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>81 437,39 €</b>

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 314 140,23 €

\*\*\*\*\*

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>232 702,84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>232 702,84 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>0,00 €</b>
Déficit global cumulé au 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **7 – Budget supplémentaire pour l'exercice 2021**

Lors de la séance du 13 janvier dernier, le Comité syndical a approuvé le Budget primitif pour l'exercice 2021.

Charles ZILLIOX présente quelques actions inscrites dont les financements ont été prévus dans le budget supplémentaire : la plantation de haies, la coopération pour le Ciel étoilé, l'amélioration des conditions d'accueil du public à la Maison du Parc et la création d'une boîte à outils pédagogiques sur la forêt.

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 et à la décision d'affectation du résultat par délibération séparée, il est proposé l'approbation du Budget supplémentaire d'un montant de 1 689 629,15 euros en fonctionnement et de 577 375,68 euros en investissement.

Pierre CARCELES quitte la séance.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2021.

## **8 – Présentation de la Charte Forestière Territoriale**

Christiane JURY quitte la réunion.

Léa LENZ, animatrice de la Charte Forestière pour Fibois 42 prend la parole pour cette présentation.

L'objectif est de se faire rencontrer toutes les parties prenantes autour de la forêt. Les financements apportés par le programme LEADER du Pilat et par la Région permettent de financer le poste d'animateur qui met en relation toutes ces personnes.

Pour les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la Charte forestière, les financements seront à trouver pour chacune d'entre elles.

La 2<sup>e</sup> Charte s'étend sur une durée de six années entre 2020 et 2026. Le Pilat est un territoire complexe avec la présence de quatre intercommunalités et le Parc. Il faut réussir à composer avec tous pour avoir une cohérence.

Léa LENZ rappelle qu'elle a repris l'animation depuis avril 2020. Le fait d'avoir une nouvelle structure permet d'impulser une dynamique différente. Elle s'appuie sur ce qui a été fait par le Parc lors de la précédente Charte, le Parc ayant été animateur de la première Charte forestière de 2012 à 2018/2019.

Les intercommunalités sont mieux impliquées dans cette seconde Charte. Un conventionnement a été fait entre les quatre intercommunalités présentes sur le Parc, le Parc et Fibois 42. Cela permet de déterminer ce qui relie les différents partenaires. L'engagement des intercommunalités entraîne une présence régulière aux réunions du comité de pilotage, qui ont lieu à différents endroits du territoire.

Cette Charte s'articule autour de 4 grands axes :

1. La gouvernance de la Charte forestière
2. Le développement et la prise en compte du changement climatique
3. L'accompagnement des acteurs de la filière forêt bois
4. La poursuite des échanges avec les autres utilisateurs de la forêt avec un soutien aux échanges entre les acteurs.

Julien CHANELIERE et Christophe PENARD quittent la réunion.

Les actions qui ont déjà démarré sont :

- La création d'un réseau d'élus référents communaux sur la forêt
- L'observatoire territorial de la forêt du Pilat
- L'expérimentation sur les plantations à choisir en lien avec le changement climatique
- L'état des lieux des dessertes forestières sur le territoire de la CCMP
- Un nouvel outil de déclaration de chantiers
- Un réseau des professionnels de l'aval sur le territoire des Monts du Pilat (menuisiers, charpentiers...)

Charles ZILLIOX ajoute que les actions déjà lancées indiquent que la démarche est sur la bonne voie, en correspondance avec ce que le Parc avait souhaité mettre en place. La mixité des interventions est efficace et les intercommunalités sont fortement impliquées.

André GEOURJON souligne que les conditions d'exploitation ont bien changé. Il y a des coupes rases. Il demande comment on va faire pour trouver le bon respect des paysages et permettre une exploitation avec les moyens modernes.

Léa LENZ répond qu'une des actions vise à faire se rencontrer les différents types de professionnels, à sensibiliser les uns au travail des autres. À Fibois 42, un gros de travail de sensibilisation auprès de ceux qui achètent les bois a débuté. Le travail de pédagogie va se poursuivre.

Raymond VIAL indique que cette présentation est très intéressante. Il revient sur le rôle de Sylv'acctes, association régionale qu'il préside et à laquelle le Parc adhère. Il est important que les actions se poursuivent en lien avec le changement climatique, un groupe de travail a été mis en place pour déterminer quels choix sylvicoles adopter pour mieux s'adapter au climat.

Même s'il y a encore des coupes rases, certains propriétaires ont commencé à prendre conscience qu'il faut jardiner la forêt. Les propriétaires publics comme privés peuvent bénéficier des aides de Sylv'acctes pour leur travaux sylvicoles du fait de l'adhésion du Parc à Sylvacctes.

Bernard FARA fait état de la modernisation et donc de la mécanisation des travaux sylvicoles, il faut pouvoir adapter la forêt à ce changement. Le bûcheronnage manuel est de plus en plus rare.

Noélie MAGNAT souhaite avoir plus d'informations sur le partenariat avec l'ONF et le rôle de chacun, étant donné la multitude d'intervenants sur la forêt.

Léa LENZ répond qu'au total, ce sont 40 partenaires qui agissent sur les différentes actions. L'ONF est associé. Fibois 42 est le chef d'orchestre entre toutes les personnes qui interviennent déjà.

Charles ZILLIOX revient sur l'importance de Sylv'acctes. C'est un outil important que le Parc soutient déjà. Le Parc a cotisé pour que les gens puissent en bénéficier.

Lisa FAVRE-BAC fait part de son étonnement quant aux propos tenus sur l'exploitation forestière. Dans le Massif Central, l'évolution vers une intensification des coupes est assez préoccupante.

Emmanuel MANDON précise qu'on atteint la fin d'un cycle. Des plantations en futaie régulière ont été faites dans les années 50. Elles arrivent à maturité et ont une valeur économique, d'où les coupes à blanc (les arbres ayant tous le même âge)

Bernard SOUTRENON indique que la Communauté de communes des Monts du Pilat, très impliquée dans des actions en déclinaison de la Charte forestière, pourra faire part de son expérience aux autres intercommunalités, en lien avec les actions menées sur leur territoire.

Sylvie BERCET-SERVANTON quitte la réunion.

## **9 – Modalités de mise en œuvre des événements artistiques et culturels de l'année 2021**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Martine BRUNON quitte la réunion. C'est désormais Laurence BUSSIERE qui assure le secrétariat de séance.

Raymond VIAL quitte la séance.

En vue de favoriser une vie culturelle dynamique, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat s'articuleront principalement autour deux axes en 2021 :

- La mise en place de programmes d'animations « vitrine du Parc » sur 3 communes du Pilat ;
- La mise en place de rendez-vous dans le cadre de partenariats culturels et les actions d'éducation à l'environnement et patrimoine portées par le Parc et ses partenaires.



### Trois programmes d'animations « vitrine du Parc » de juin à septembre

En vue de développer la visibilité sur les actions auprès du grand public et de favoriser le partage de connaissances les membres de la commission « *Éducation, Sensibilisation et Action Culturelle* » ont étudié la possibilité de mettre en place des rendez-vous « vitrines » du Parc » au travers de temps d'animations diversifiées.

Sur une durée de quinze jours des rendez-vous de différents types et regroupés sur une commune seront proposés : sorties nature, Caravane de la biodiversité, initiation à la botanique, lectures de paysage, conférences, expositions, spectacles, etc.

Propices à la découverte et aux échanges, ces rendez-vous permettront d'aborder différents thèmes : agriculture, forêt, biodiversité, paysage, patrimoine, culture, etc.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, les rendez-vous seront sur inscription, principalement en extérieur et avec des jauges réduites. Seuls les événements de clôture organisés autour d'un spectacle permettront d'accueillir un grand nombre de participants et sans inscription.

Les reports des spectacles de la saison culturelle 2020 et la mise en place de deux résidences artistiques ont guidé le choix des communes.

Ainsi, 3 programmes d'animations sont actuellement en cours d'élaboration :

- Du 5 au 19 juin au Bessat

Le Parc accompagne la Commune du Bessat dans la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et plusieurs rencontres seront proposées autour de ce thème. Par ailleurs, une résidence d'artistes sera accueillie sur la commune dans le cadre d'un projet de résidence inter-parcs piloté par Ipamac sur le GR@7. Ce projet nommé "Les Bottes de 7 lieux" fera l'objet d'une restitution publique prenant la forme d'une grande marche festive au départ de Chaubouret samedi 19 juin. L'association « Quelques p'Arts Centre National des Arts de la Rue » sera associée à cet événement.

- Du 17 au 31 juillet à Saint-Sauveur-En-Rue

Le 31 juillet, le Parc organisera une grande marche sonore dans la forêt du Tracol pour rendre compte du projet « Sonographies » en immersion sur le GR@65 au cours des mois de mai et juillet. Cette résidence fait partie du programme « Chemin faisant » conduit par la DRAC AURA avec l'association APARA.

En amont de cet événement culturel, des rencontres sur les thèmes agriculture, forêt, biodiversité et textile seront proposés sur la commune.

- Du 21 août au 4 septembre à Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Le report au 4 septembre d'un spectacle organisé en partenariat avec l'association Livre Ensemble sur le thème de la vigne a été le point de départ de l'organisation d'un programme sur cette nouvelle commune du Parc. Plusieurs rencontres sont en cours d'élaboration : animation de mise en valeur de cette zone corridor, lecture de paysage, balade nature et chantier participatif.

### Autres animations et actions culturelles en 2021

D'autres rendez-vous seront organisés dans le cadre de nos partenariats culturels et les actions d'éducation à l'environnement et patrimoine portées par le Parc et ses partenaires.

- *Samedi 26 juin à La Valla-en-Gier*

Une rencontre artistique et scientifique « Ciel étoilé » sera organisée samedi 26 juin à la Valla-en-Gier à l'observatoire de Luzernod. La rencontre s'organisera autour du spectacle de cirque « On sent la terre bouger » proposé par le Festival des 7 collines et financé par Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la charte de coopération culturelle avec SEM.

- *Les Rendez-vous de mon parc 2021*

Des rendez-vous seront proposés par les chargés de missions du Parc en dehors des 3 périodes et des 3 communes des programmes territorialisés. À titre d'exemples il peut s'agir des animations suivantes : martelloscope, patrimoine textile, plantes remarquables, etc. D'autres rendez-vous seront proposés par les partenaires du Parc d'éducation à l'environnement et patrimoine et relayés dans les communications du Parc.

- ***Festival du cinéma solidaire du Pilat 2021***

Le festival sera coorganisé par le Parc dans le cadre du collectif Ciné-solidaire Pilat, en partenariat avec les cinémas et les médiathèques au cours du mois de novembre.

Emmanuel MANDON fait part de sa hâte à retrouver tout le monde sur les prochains rendez-vous et à recommencer les animations sur les communes. La programmation culturelle montre bien que les partenariats sont nombreux et que le Parc est un territoire connecté.

## **10 – Chantiers Scouts dans le Pilat**

Emmanuel MANDON donne la parole à Norbert LACROIX, référent de la Commission Éducation-Sensibilisation et Culture pour le partenariat entre le Parc et Scouts et Guides de France.

Norbert LACROIX rappelle que ce partenariat en est à sa 8<sup>e</sup> année. C'est une action qui concerne toutes les Communes. Un flyer la présentant a été envoyé en mairie.

Au Parc, c'est Carole MABILON qui est en charge de ce projet et qui encadre un volontaire en service civique, mis à disposition du Parc par Scouts et Guides de France.

Les groupes scouts qui viennent sont très encadrés, ils sont en moyenne une quinzaine. Ces petits chantiers participent à la vie de la Commune. Ils peuvent concerner le patrimoine.

Par exemple, à La Terrasse-sur-Dorlay, ils sont intervenus une fois pour débroussailler un chemin, une autre fois sur un bassin d'eau.

L'accueil est très sympathique. Chaque été, ce sont en moyenne 200 jeunes qui sont accueillis dans le Pilat. Ils participent parfois à des fêtes de village, comme la fête des pompiers.

Ces actions permettent aussi de faire découvrir le territoire à pas mal de jeunes, ce qui concourt à le valoriser. C'est aussi un moyen pour mettre en œuvre un projet en lien avec la Charte.

Les associations et les agriculteurs peuvent aussi accueillir des groupes scouts, au titre d'un partenariat écocitoyen.

Norbert LACROIX encourage toutes les Communes à faire cet accueil.

Pour tous renseignements complémentaires, elles peuvent contacter Guillaume CARRILHO, volontaire en service civique, chargé d'organiser les chantiers scouts, hébergé par le Parc. Son adresse mail est [gcarrilho@parc-naturel-pilat.fr](mailto:gcarrilho@parc-naturel-pilat.fr).

Emmanuel MANDON souligne qu'en effet, c'est une belle action nécessaire pour nos Communes. Le Parc est ouvert à d'autres propositions.

\*\*\*\*\*

Emmanuel MANDON rappelle que le prochain comité syndical aura lieu le 23 juin prochain à 18h30. Les commissions et groupes de travail vont continuer de se réunir d'ici là.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Emmanuel MANDON clôt la séance.